

la portée de cette concession et que plusieurs lois ou programmes favorisant ses résidents pourraient devenir nuls parce qu'ils ne visent pas des compagnies ou des personnes qui ne sont pas socialement et économiquement désavantagées.

Enfin, le Québec n'est pas d'accord avec la partie de la Charte des droits qui confirme le droit, pour les enfants d'une minorité francophone ou anglophone, de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle. Le Québec y voit un moyen de chantage et une menace perpétuelle de perdre une partie importante de son pouvoir législatif.

### Vente de locomotives canadiennes au Zimbabwe

Un prêt du Canada permettra au Zimbabwe d'améliorer son réseau ferroviaire et, par conséquent, d'exporter plus rapidement et plus efficacement ses produits.

Grâce à un octroi de \$6 millions, le Zimbabwe pourra acheter cinq locomotives et des pièces de rechange. D'autres apports financiers permettront à la Société des chemins de fer de ce pays d'acheter d'autres pièces de rechange et 20 locomotives canadiennes de plus.

Par ailleurs, une ligne de crédit de \$15 millions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) permettra au Zimbabwe d'acheter divers produits canadiens: matériel routier, engrais, médicaments vétérinaires et matériel d'irrigation, par exemple. Selon les termes de l'entente, on doit fournir ces biens d'ici quatre ans. Ils serviront à la remise en état ou à la création d'infrastructures rurales.

Le Canada honore ainsi une partie de son engagement de fournir au Zimbabwe une aide d'au moins \$10 millions par an au cours des cinq prochaines années.

L'assistance future à ce nouvel État sera concentrée sur la reconstruction et le développement en milieu rural, l'agriculture, le transport, le développement des ressources minières, l'assistance technique et la formation.

L'aide du Canada en faveur du Zimbabwe a débuté lorsque ce pays a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en avril 1980. Jusqu'ici le Canada a accordé, entre autres, une subvention en espèces de \$3 millions au titre de la reconstruction, \$2 millions en aide alimentaire, des fonds pour financer des études techniques et des bourses en faveur des réfugiés.

### Décès d'une grande dame du Canada: Mme Thérèse Casgrain



Mme Thérèse Casgrain

Photolaser Presse canadienne

Figure bien connue de la politique canadienne, Mme Thérèse Casgrain est morte dans son sommeil, le 3 novembre à Montréal. Elle était âgée de 85 ans.

Issue d'une famille aisée de Québec, elle se lança dans la vie publique en 1913 en organisant l'Association montréalaise pour le droit de vote, qui visait à obtenir, pour les Québécoises, le droit de voter aux élections provinciales. (L'Association

obtint gain de cause en avril 1940.)

Mme Casgrain était membre de l'Ordre de l'Empire britannique, honneur qu'elle reçut en reconnaissance de son dévouement durant la Seconde Guerre mondiale, en tant que directrice de la Régie des prix et du commerce en temps de guerre.

En 1946, elle devint membre du Parti CCF, prédécesseur du Nouveau Parti démocratique. Elle devint le chef de l'aile québécoise de ce parti en 1951. Décorée de l'Ordre du Canada en 1967, elle devint sénateur en 1970.

Mme Casgrain oeuvra sans répit pour défendre l'unité canadienne durant la campagne qui précéda le référendum sur la souveraineté-association, et elle demeura active en politique, énonçant, encore récemment, ses vues sur la question constitutionnelle.

Dans son message de condoléances, le premier ministre Trudeau déclare, entre autres: "Championne des droits de la femme bien avant que le féminisme soit à la mode ... Thérèse Casgrain ne s'est jamais résolue à entrer dans le rang et à accepter ce qui lui paraissait le désordre établi... Elle a été un véritable ferment dans la société québécoise et canadienne ... je m'ennuierai du franc-parler et de la sagesse de cette grande dame."

### Commission mixte belgo-canadienne

La Commission mixte belgo-canadienne a décidé de donner une impulsion particulière à la coopération universitaire, aux échanges littéraires (en prolongement du prix littéraire annuel belgo-canadien, institué en 1970) et aux échanges de jeunes créateurs artistiques. Elle a convenu, également, d'accorder une priorité au développement de programmes respectifs dans le domaine de l'audiovisuel et des industries culturelles.

La Commission a pris ces décisions lors de ses septièmes assises qui ont eu lieu à Québec du 19 au 22 octobre.

La Commission était présidée, du côté canadien, par M. Jacques Gignac, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures du Canada, et, du côté belge, par M. F. Dethier, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au ministère de l'Éducation nationale de Belgique.

La sous-commission belgo-québécoise, qui s'est réunie en même temps que la

Commission mixte, était présidée du côté québécois par M. Robert Normand, sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec. En sa qualité de président québécois, M. Normand est membre d'office de la Commission mixte.

La délégation canadienne comprenait des représentants du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des ministères et organismes canadiens impliqués dans l'administration de programmes culturels entre les deux pays.

### Revue des activités passées

Pendant l'année écoulée, les relations culturelles belgo-canadiennes ont été rehaussées par l'Automne belge au Canada, qui comprenait un volet impressionnant d'activités, notamment la venue de l'atelier théâtral de Louvain-la-Neuve, à Montréal et à Ottawa, une exposition de dessins flamands présentée dans tout le Canada, et l'exposition Delvaux présentée à Montréal et Calgary.

(suite à la page 8)